

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°2025 027

Eure Normandie Numérique

Réunion du 15 décembre 2025

Objet : Adoption du procès-verbal du précédent comité syndical.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Le Comité syndical, réuni le 15 décembre 2025 en visio-conférence ;

Le quorum étant atteint,

APRES LECTURE DU PROCES VERBAL,

DECIDE

- D'adopter le procès-verbal du comité syndical du 6 octobre 2025.

- Nombre de voix pour :

➤ Collège EPCI : 19

➤ Collège Conseil Départemental : 24

➤ Collège Conseil Régional : 0

➤ Collège commune : 6

➤ Collège syndicat : 0

- Nombre de voix contre :

➤ Collège EPCI : 0

➤ Collège Conseil Départemental : 0

➤ Collège Conseil Régional : 0

➤ Collège commune : 0

➤ Collège syndicat : 0

- Abstention :

➤ Collège EPCI : 0

➤ Collège Conseil Départemental : 0

➤ Collège Conseil Régional : 0

➤ Collège commune : 0

➤ Collège syndicat : 0

Fait à Évreux, le 15 décembre 2025

Pour extrait conforme,

**Le Président**

**Nicolas GRAVELLE**



**Le Secrétaire de séance**

**Max RONGRAIS**



Date publication : 19/12/2025